

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1508

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

104 017 009 RCS Lyon.

NEW MENCOTEX.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 30036119.00 EUR.

Adresse : 49, Rue Jules Guesde, 69230 Saint-Genis-Laval.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE : NEW MENCOTEX Société par actions simplifiée au capital de 30 036 119 € Siège social : 49, rue Jules Guesde 69230 ST GENIS LAVAL 104 017 009 RCS LYON ET MENCOTEX société par actions simplifiée au capital de 200 000 € Siège social : 49, Rue Jules Guesde 69230 Saint-Genis-Laval 801 834 789 RCS Lyon AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date, à Lyon, du 31 juillet 2026, La société MENCOTEX, société par actions simplifiée au capital de 200 000 €, dont le siège social est sis 49, rue Jules Guesde, Saint-Genis-Laval, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 801 834 789 RCS Lyon, et la société NEW MENCOTEX, société par actions simplifiée au capital de 30 036 119 €, dont le siège social est sis 49, rue Jules Guesde, 69230 Saint-Genis-Laval, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 104 017 009 RCS Lyon, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société MENCOTEX par la société NEW MENCOTEX. La société MENCOTEX ferait apport à la société NEW MENCOTEX de la totalité de son actif, soit dix-huit millions six cent quatre-vingt-douze mille deux cent dix-huit euros (18 692 218 €), à charge de la totalité de son passif, soit deux millions cent trente-six mille huit cent trente-huit euros (2 136 838 €). La valeur nette des apports s'élèverait à seize millions cinq cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingts euros (16 555 380 €). La société NEW MENCOTEX détenant la totalité des dix-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (18 799) actions composant le capital social de la société MENCOTEX, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et, en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de MENCOTEX détenues par NEW MENCOTEX, un mali de fusion de vingt-huit millions quatre cent quarante-quatre mille six cent dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (28 444 619,98 €). La fusion prendrait effet, rétroactivement, au 1er octobre 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société MENCOTEX, depuis le 1er octobre 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par la société NEW MENCOTEX. La fusion sera réalisée à la date d'expiration du délai d'opposition des créanciers. La société MENCOTEX sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du code de commerce, le

projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal des affaires économiques de Lyon, au nom des deux sociétés, le 03 aout 2026, pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée, dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du code de commerce, soit trente (30) jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis..

